

Section syndicale Sud Énergie du personnel du siège de la CCAS,  
du Comité de Coordination des CMCAS et de l'Iforep

## SUD Énergie à la CCAS

**P**artout en France des syndicats SUD voient le jour, fondés par celles et ceux qui ne renoncent pas à se battre contre les régressions sociales de quelque nature qu'elles soient et quels qu'en soient les auteurs.

Depuis longtemps, nombre de salariés du siège des activités sociales à Montreuil souhaitaient la création d'une section syndicale SUD Énergie. Ils/Elles exprimaient la nécessité de mettre à la disposition du personnel une organisation syndicale différente et indépendante des instances dirigeantes des activités sociales.

Après quelques échanges avec des salariés de la CCAS, la Fédération SUD Énergie a désigné, le 10 août dernier, Michel Carrio, représentant de notre section syndicale (RSS) SUD Énergie. Notre section syndicale est rattachée au syndicat SUD Énergie de la Région Parisienne, au sein duquel nous militons avec nos camarades des services centraux EDF, de Cap Ampère à Saint-Denis, de la CPCU et d'ERDF-GRDF.

Nous avons organisé une première réunion d'information le 30 septembre 2010 au cours de laquelle les thèmes retraites, stratégies de lutte, syndicalisme indépendant, avenir de la CCAS et de nos emplois, quelles activités sociales au service des salarié-e-s des IEG, SUD Énergie ont été abordés.

Nos moyens sont encore modestes, mais nous avons à cœur de porter et de défendre les revendications du personnel, **en toute indépendance et transparence**. Nous savons déjà qu'elles sont nombreuses et principalement alimentées par la désorganisation générale engendrée par la mise en place (avortée) d'ACTI en Mouvement.

Nous avons le souci de militer pour l'unité syndicale, sur la base des revendications des salarié-e-s, partout et à chaque fois que cela est possible.

Nous voulons construire une opposition efficace, utile aux salarié-e-s face aux employeurs, au Medef et au gouvernement, un syndicalisme **Solidaire, Unitaire et Démocratique**.

## ACTI en Mouvement !

### LA RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS SOCIALES VIENT D'EXPLOSER EN VOL !

**D**écidément les « décideurs » des activités sociales n'en sont pas à une incohérence près. Après nous avoir imposé, à marche forcée, une réorganisation des activités sociales au mépris de l'avis du personnel et de ses représentants, réorganisation présentée comme obligatoire, selon l'organisation syndicale majoritaire au CA de la CCAS, parce qu'attendue par les agents des IEG eux-mêmes, voilà que la direction de l'organisme, relayée par la hiérarchie, indique au personnel qu'ACTI en Mouvement est stoppée ! Rien de moins. Et le tout sans préciser ce qu'il advient de la partie déjà réorganisée, ni de celle, la plus importante à réorganiser. Va-t-on rester avec six territoires mis en place et le reste dans l'ancienne organisation et tout le monde dans le TH de 2003 (dernière version officielle de l'organisation de la CCAS) ?

### CHERCHEZ L'ARNAQUE !

Les mesures d'accompagnement prévues ne seraient pas versées, y compris à celles et ceux qui ont accepté d'anticiper sur l'officialisation de la réorganisation en travaillant dès maintenant dans une organisation future et bien sûr avec des responsabilités et/ou une technicité supérieures mais sans compensation financière ni reconnaissance !

« *Il n'y aura rien pour personne* » a entendu un salarié du Siège de la bouche de son responsable.

L'information est trop fraîche pour la commenter plus avant et nous devons faire, avec le personnel, l'inventaire de toutes les conséquences d'une telle gabe-gie à la fois pour le personnel et pour les activités sociales elles-mêmes. Nous pouvons déjà témoigner du désarroi qu'a occasionné cette nouvelle dans le personnel. « *Nous ne savions pas très bien où nous allions, mais nous faisons confiance, aujourd'hui nous savons que nous n'allons nulle part et nous ne savons plus quel est notre travail* »...

Une telle situation ne peut être que la conséquence d'une décision politique prise par le Conseil d'Administration (CA) de la CCAS, à l'identique de la décision de mettre en place ACTI en Mouvement. A quelle réunion du CA cette décision a-t-elle été prise, à partir de quel argumentaire ? Pourquoi n'a-t-elle pas été présentée officiellement au personnel des activités sociales ? Qu'est-ce que cache ce silence ?

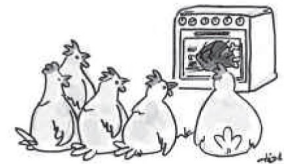
La mise en place d'Acti en Mouvement comme son arrêt ne sont adossés ni à une analyse de besoins ni à une évaluation du fonctionnement. Le seul bilan que nous pouvons tirer aujourd'hui sont les pertes pour les activités sociales et les profits pharaoniques pour les prestataires extérieurs.

### ENSEMBLE, FAISONS VALOIR NOS DROITS !

Il est plus que temps que le personnel fasse valoir ses droits. Droit à l'information, droit d'être associé à la réflexion sur les évolutions nécessaires, droit d'être reconnu dans son professionnalisme, droit d'être rétribué à la hauteur de ses compétences et du travail accompli, droit au respect, droit de travailler sereinement en connaissant le projet global de l'organisme, bref tous les droits qui font d'un salarié un citoyen de l'entreprise dans laquelle il travaille.

Revenons à une de nos valeurs fondatrices, l'**émancipation** et commençons par le personnel des activités sociales.

**CERTAINS IMAGINENT  
QUE CELA N'ARRIVE QU'AU  
CINEMA...**



**ON PEUT ACCEPTER DE  
SE LAISSER PLUMER,  
NOUS, NOUS AVONS  
CHOISI DE NOUS DÉ-  
FENDRE ET DE LUTTER**

## Élections des Instances de Représentation du Personnel

### QUI VOTE OÙ & QUAND ? ESSAYONS D'Y VOIR PLUS CLAIR !

Vous avez été destinataires d'informations émanant de la direction de la CCAS et de certaines OS, disant tout et son contraire, n'hésitant pas à se contredire à deux jours d'intervalle. Les statutaires ont reçu à leur domicile un courrier comminatoire d'EDF, ajoutant à la confusion, leur demandant de « choisir ». Où en sommes-nous exactement ?

#### LES ÉLECTIONS POUR LES IRP À LA CCAS

Après trois séances de négociation les 28 septembre, 6 et 11 octobre 2010, sur le protocole d'accord préélectoral de la CCAS, il n'a pas été possible de trouver une unanimité tant au sein des organisations syndicales représentées à la CCAS qu'avec la direction. Un constat de désaccord a donc été signé (ce document vous est adressé en pièce jointe).

Le désaccord porte sur le nombre de Comités d'établissement à retenir pour la CCAS. Pour mémoire, le CE examine les organisations de travail, d'où l'importance qu'il se tienne au plus près des salarié-e-s concerné-e-s. SUD Énergie a défendu et ce jusqu'à l'ultime séance de négociation, la nécessité de mettre en place un CE par territoire, dont la Corse et un CE sur le siège de la CCAS et un CCE (Comité Central d'Entreprise).

Nos « négociateurs » n'ont pas pu être plus précis quant au nombre de CE revendiqués puisque nous savons - depuis la réunion des délégués du personnel tenue le 28 septembre 2010 - que la réorganisation nommée **ACTI en Mouvement** « a vécu ! » selon les propres termes du représentant de l'employeur. Nous ne savons plus combien il y aura de territoires à la fin de la réorganisation, ni même si elle ira à son terme.

La direction de la CCAS a demandé l'arbitrage de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et dans l'attente de la réponse, le calendrier électoral de la CCAS est suspendu (procès-verbal de suspension en pièce jointe).

#### LES STATUTAIRES, DE SIMPLES PRESTATAIRES DE SERVICES ?

Après une compréhension « tardive » de la loi 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et du temps de travail, les employeurs (EDF) ont statué sur le sort des quelques 900 salariés statutaires détachés à la CCAS, à Iforep et au Comité de Coordination des CMCAS : ce personnel est considéré comme « prestataires » dans les activités sociales !

La conséquence pratique et immédiate sur un plan électoral, c'est que, comme les salariés des 140 entreprises des industries électrique et gazière, les agents statutaires des activités sociales, quel que soit leur lieu de travail (siège et régions), voteront du 18 au 25 novembre 2010, par vote électronique, pour élire leurs représentants au Comité d'établissement (CE) de la tête de groupe EDF et leurs délégués du personnel (DP) dans l'établissement DP du Secrétariat Général EDF.

Nous ne savons pas aujourd'hui à quelle date seront organisées les élections des IRP de la CCAS. Par contre, nous savons qu'elles n'auront pas lieu en même temps que les élections à EDF et dans les IEG. Pour notre part, nous avons insisté pour que **TOUS** les salariés de la CCAS (statutaires et conventionnés) puissent voter le 25 novembre, le même jour que l'ensemble de leurs collègues des IEG. En vain !

Les listes de candidat-e-s sont déposées à EDF. SUD Énergie présente des candidat-e-s issu-e-s des activités sociales en position éligible. Les listes vous seront communiquées prochainement avec la transmission de notre profession de foi.

Attention, si les agents statutaires pourront voter deux fois, une fois pour les IRP d'EDF et une seconde fois pour les IRP de la CCAS, les salariés conventionnés, eux ne voteront qu'une seule fois. Cependant, et concernant les Comités d'établissement propres à la CCAS, seuls les salariés conventionnés pourront se porter candidats et y être élus.

Pour les IRP de la CCAS, SUD Énergie présentera évidemment des candidat-e-s DP (conventionnés et statutaires) et CE (conventionnés)

Cette situation semblera à beaucoup d'entre vous loufoque, surréaliste. Elle l'est assurément. Mais, au-delà du fond politique et statutaire de l'affaire sur lequel nous reviendrons dans une prochaine communication, sachons profiter de l'occasion offerte pour exprimer notre volonté de bouger le syndicalisme à la CCAS comme à EDF.

## RETRAITES :

### NE RIEN LÂCHER !

La mobilisation du 28 octobre, avec 270 manifestations dans toute la France, a été de grande ampleur. Malgré le vote de la loi et les vacances scolaires, le refus d'une « réforme » profondément injuste reste toujours aussi fort et le soutien de la population au mouvement social reste considérable.

La multiplication d'actions multiformes, allant de la grève reconductible dans certains secteurs à des blocages ponctuels, montre la détermination d'un mouvement qui, malgré les rododromes du pouvoir, ne s'en laisse pas conter.

Car le mouvement contre la « réforme » des retraites cristallise le rejet d'une politique mise exclusivement au service des plus riches et du patronat.

Malgré la propagande gouvernementale, les salariés et la grande majorité de la population ont pris conscience que la question des retraites renvoie avant tout à la question du partage de la richesse produite et les jeunes ont compris que cette « réforme » va durcir les conditions de leur entrée sur le marché du travail et aggraver leur précarité.

Pour l'Union syndicale **Solidaires**, dont SUD Énergie est membre, l'adoption de la loi par un Parlement aux ordres ne la rend pas plus légitime. L'iniquité de ce texte demeure et le vote du Parlement n'y change rien, la démocratie ne pouvant se réduire au vote des parlementaires et faire fi de la démocratie sociale. Le rajout, à la dernière minute, d'un amendement qui indique qu'une « réforme systémique », visant à introduire un système par points ou par comptes notionnels, serait discutée dès 2013, est l'annonce qu'une nouvelle régression sociale est d'ores et déjà en préparation.

Dans cette situation, il importe de ne rien lâcher et de poursuivre le processus de mobilisation engagé, qui articule rendez-vous nationaux et actions locales décidées quotidiennement dans l'unité : soutien aux grèves, blocages, rassemblements, initiatives de solidarité...

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de donner à ce processus une nouvelle impulsion, dont la prochaine étape sera la nouvelle journée unitaire de manifestations le

**samedi 6 novembre 2010**

- ⇒ **Nous contacter,**
- ⇒ **Nous rejoindre,**
- ⇒ **Être candidat-e sur nos listes IRP CCAS :**

**sudenergie.centraux.edf.ccas@gmail.com**



**Michel Carrio**  
**01 48 18 60 16**